



Règlement

Clermont l'Hérault Urban Trail



Samedi 14 Juin 2025

Esprit : le CHUT est une manifestation sportive et festive. On y trouve des parcours sportifs exigeants, des chronos, mais aussi et surtout des parcours festifs et joyeux, des sourires et de la bonne humeur. L'évènement a été créé pour participer à la lutte contre la maladie de Charcot et pour donner de la joie et du bonheur aux participants. Il est organisé par des bénévoles qui donnent de leur temps dans cet esprit. En vous inscrivant, vous comprenez tout cela.

Organisation : Association Espoir SLA, Rotary Club Cœur d'Hérault Mairie de Clermont l'Hérault

Les Parcours (horaires et distances susceptibles d'être modifiés) :

La Gorjan (randonnée)

Une boucle de 14 km et 400 D+ (ou variante 10km et 300D+) au départ des allées de Clermont l'Hérault, et passant par la Ramasse et les lieux emblématiques de la ville. Circulation ouverte sur certains tronçons.
Départ : Samedi 14 juin, départ 15h, allées Salengro (départ le matin si canicule)

Le Toupetitou

Une boucle de 500m et 20 D+ à l'intérieur de la ville pour les 4 à 7 ans seuls ou accompagnés (nés de 2018 à 2021 inclus)
Départ : Samedi 14 juin à 18h30

Le Petitou

Une boucle de 1,5km et 50 D+ à l'intérieur de la ville pour les 8 à 11 ans seuls (nés de 2014 à 2017)
Départ : Samedi 14 juin à 19h

La Croustade

Une boucle de 3km et 60 D+ à l'intérieur de la ville pour les 12 à 15 ans inclus (nés de 2010 à 2013).
Départ : Samedi 14 juin à 19h30

L'Urban Fiesta

Une boucle urbaine de 5km et 80 D+ au départ des allées de Clermont l'Hérault, et passant par les lieux emblématiques de la ville. Pour tous, à partir de 8 ans
Les enfants ayant un dossard pour le Petitou ou la Croustade peuvent gratuitement participer à l'Urbanfiesta mais sous la responsabilité totale de leurs responsables légaux.
Départ : Samedi 14 juin à 20h30

La Tournée du Patron

Une boucle très trail de 31 km et 1000 D+ au départ des allées de Clermont l'Hérault, et passant par la Ramasse et les lieux emblématiques de la ville pour les 17 ans et plus. Circulation ouverte sur certains tronçons.
Départ : Samedi 14 juin à 20h00.

Le Guilhem

Une boucle très trail de 13 km et 400 D+ au départ des allées de Clermont l'Hérault, et passant par la Ramasse et les lieux emblématiques de la ville. Circulation ouverte sur certains tronçons.
Départ : Samedi 14 juin à 20h15

Tarifs :

Le Guilhem : 12€ pour inscription jusqu'au 31 mars, puis 15€ si inscription à partir du 1^{er} avril.

La Tournée du Patron : 18€ pour inscription jusqu'au 31 mars, puis 21€ si inscription à partir du 1^{er} avril.

L'Urban Fiesta et La Gorjan Randonnée : 8€

La Croustade, le Petitou et le Toupetitou: 2€

Les enfants jusqu'à 16 ans ayant un dossard pour le Petitou ou la Croustade peuvent gratuitement participer à l'Urbanfiesta mais sous la responsabilité totale de leurs responsables légaux.

Le tarif inclut les ravitaillements en course et à l'arrivée et le tee shirt à porter le jour J.

L'intégralité des bénéfices sera reversée à la lutte contre la maladie de Charcot, au Rotary Club Cœur d'Hérault et à ICH.

Les remboursements ne sont possibles que sur les inscriptions faites en ligne via le site ATS-SPORT.

Pour s'inscrire :

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés mais il faut :

- S'acquitter du montant de la participation demandée pour chaque course.
- Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

Ou d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

Ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Ou bien d'un PPS en cours de validité.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Ou pour les mineurs :

- le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois."
- L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site www.ats-sport.com. Ou bien sur les allées Roger Salengro, lors du marché le mercredi 11 juin au matin. Le vendredi 13 juin de 12h à 20h et le samedi 14 juin de 9h à 19h (selon départs).

Les inscriptions par internet seront closes le Jeudi 12 juin 2025 à 23h59.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'organisateur se réserve la possibilité de clore les inscriptions avant cette date notamment si le quota de dossards est atteint ; dans ce cas un préavis sera indiqué sur la page internet de la manifestation.

Les personnes en situation de handicap désirant participer à la course sont priées de contacter l'organisateur (chutespoirsla@gmail.com)

Assurances

Responsabilité civile: SMACL

Il est rappelé aux concurrents l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer

Dossards :

Retraits des dossards et tee-shirts :

- Mercredi 11 juin, matin, sur le marché de Clermont, allées Salengro.
- Vendredi 13 juin de 14h à 20h, allées Salengro.
- Samedi 14 juin 2024 de 9h à 17h, au Village départ, sur les allées Salengro à Clermont l'Hérault.

Catégories :

- *La Gorjan randonnée et L'Urban Fiesta* : inscription tout public à partir de 8 ans
- *Le Guilhem, La tournée du Patron* : inscription possible à partir de la catégorie CADET autorisation parentale si mineur
- *Le Toupetitou* pour les 4 à 7 ans seuls ou accompagnés (nés de 2018 à 2021 inclus)
- *Le Petitou* pour les 8 à 11 ans seuls (nés de 2014 à 2017)
- *La Croustade* pour les 12 à 15 ans inclus (nés de 2010 à 2013).

Matériel conseillé :

- *Le Guilhem, La Tournée du patron* : lampe frontale, vêtements réfléchissants, épingles à nourrice pour dossard, réserve d'eau d'au moins 300 ml, barres énergétiques et gels conseillés.
- *Urban Fiesta, Croustade et Petitou* : épingles à nourrice pour dossard, tenue adaptée. Frontale conseillée si retour après 22h.
- *La Gorjan* : tenue et chaussures adaptées, épingles à nourrices pour le dossard.
- *Parcours enfants* : chaussures de sport.

Barrières horaires :

Le Guilhem :

- La barrière horaire au premier ravito est fixée à 21h15.
- La barrière horaire à l'arrivée est fixée à 22h.

La tournée du patron :

- La barrière horaire au premier ravito est fixée à 21h.
- La barrière horaire à la fin est fixée à 22h30.

Passée la dernière barrière horaire, nous ne garantissons pas la présence des signaleurs sur le parcours, ni la présence des musiciens, ni l'ouverture des bâtiments, ni la fermeture des routes. Vous devrez suivre le marquage au sol et le balisage pour revenir à l'arrivée.

Chronométrage :

Assurés avec la gestion de course et les inscriptions par ATS Sport. Pour le Guilhem et La Tournée du Patron, assuré par puces électroniques positionnées à l'arrière de votre dossard.

Zone protégée et déchets de course :

L'Urban trail de Clermont l'Hérault se déroule en Ville et dans des zones boisées et espaces naturels classés Natura 2000.

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement en suivant le parcours indiqué et à ne jeter aucun déchet (des zones de propreté sont prévues aux points de ravitaillement). Tout coureur surpris en train de jeter un gel ou autre déchet en course se verra immédiatement exclu du classement et de la course.

Aucun gobelet ne sera donné aux ravitaillements et à l'arrivée. Emporter son propre gobelet ou sa flasque.

Récompenses

Pas de récompenses pour Urban Fiesta, mais cadeau à l'inscription.

Pour le Toupetitou, Petitou et la Croustade, cadeau à l'inscription et récompense mais pas de classement ni de podium. Les enfants seront récompensés après leur course.

Remise des récompenses Guilhem et Tournée du Patron :

Elle aura lieu le samedi aux alentours de 22h. Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés.

Le Guilhem : 3 premières femmes, 3 premiers hommes.

Tournée du Patron : 3 premières femmes, 3 premiers hommes.

Seront récompensés seulement les personnes présentes au moment de la cérémonie de remise des récompenses.

Contrôle anti dopage

Aux termes de l'article R.232-48 du Code du Sport, il appartient à l'organisateur de mettre « des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée du contrôle » ainsi qu'un délégué fédéral.

Le délégué fédéral désigne les escortes mises à disposition de la personne chargée du contrôle, ces escortes doivent avoir reçu la formation prévue à l'article R.232-57 du Code du Sport et être du même sexe que l'athlète contrôlé (article R.232- 55 du Code du Sport).

Le Code du Sport n'impose pas de configuration particulière pour qu'un contrôle puisse se dérouler.

Nota 1 : l'absence de moyens nécessaires à la réalisation de contrôle anti-dopage peut être assimilée à une opposition au contrôle sanctionnée par 6 mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende (article L. 232- 25 du Code du Sport).

Nota 2 : l'homologation d'un record de France passe par la nécessité pour l'athlète de réaliser un contrôle anti-dopage dans les 72 h. Pour un record sur Ekiden, toute l'équipe doit être contrôlée (cf. Règle RC31 Homologation et contrôle des records de France."

Sécurité et droit d'images :

Un dispositif de secours est mis en place et coordonné par l'organisateur et la police municipale. Sur le temps de l'évènement, les secours sont assurés par la croix rouge. Six personnes composeront l'équipe ; 3 au village départ et 3 en équipe mobile sur la course avec un véhicule.

Les coureurs et leurs ayants droit acceptent de ne pas engager de poursuites envers l'organisateur en cas d'accident. Ce trail bénéficie d'une assurance souscrite.

Tout coureur ou randonneur décidant de quitter la course sans rejoindre l'arrivée le fait de son plein gré. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable et n'est pas tenue de contrôler si les coureurs inscrits ont bien tous pris le départ et franchi la ligne d'arrivée.

Les serres files sont en charge du débarrassage des parcours après le dernier participant. Un participant blessé, diminué ou dont le niveau fait perdre trop de terrain et de temps sur l'avant dernier coureur ne pourra, pour des raisons de sécurité, continuer la course et devra revenir au village départ par ses propres moyens.

L'organisation se réserve le droit de changer les parcours en cas d'intempéries ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés déduits des frais d'organisation). En cas d'absence du coureur, celui-ci ne sera pas remboursé.

L'organisateur met en place un plan d'organisation des secours comprenant médecin(s), ambulance(s), secouriste(s) et signaleur(s). Chaque coureur doit assistance à toute personne en difficultés et avertir l'organisation. Les services de secours et médicaux de l'épreuve peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. La sécurité routière est assurée par les signaleurs et les services de l'ordre. Certaines zones du parcours peuvent se faire sur route ouverte à la circulation.

Chaque coureur accepte que l'organisateur diffuse les résultats et les photos sur le site de l'organisateur ainsi que les réseaux sociaux de la Ville.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation et à la promotion de l'évènement. Conformément à la Loi « informatique et libertés » le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en vous s'adressant à l'organisateur. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données vous concernant.

Tout coureur s'engageant sur notre course doit avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter